



SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT DU GUIERS ET DE SES AFFLUENTS

Bureau syndical du 24/11/2021

Compte-rendu

Étaient présents : Daniel BATON, Dominique COMBAZ, Williams DUFOUR, Marc GAUTIER, Alain PERROT, Jean-Louis REYNAUD, Patrick ROULAND.

Étaient excusés : Daniel Baton, Dominique Combaz, Freddy REY

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Alain PERROT.

Monsieur Le Président, Jean Louis REYNAUD, remercie les membres du bureau pour leur présence. Il rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- ❖ Délibérations :
 - ❖ Avenant N°3 Col du Coq,
 - ❖ Convention bâtiment SIEGA/SIAGA
- ❖ Présentation des projets du règlement intérieur, règlement des véhicules, lignes directrices générale.
- ❖ Points techniques :
 - ❖ Appel à projet de l'eau et participation citoyenne (Agence de l'Eau)
 - ❖ Programme d'Etudes Préalables au PAPI
 - ❖ Dossier de stratégie du programme de contrat de bassin Guiers Aiguebelette Truisson Bièvre
- ❖ Présentation de l'ordre du jour du Conseil Syndical du 08/12/2021
- ❖ Divers :
 - ❖ Tickets restaurant...

Monsieur Jean-Louis Reynaud demande aux membres du bureau leur accord pour ajouter le vote de la délibération pour une décision modificative d'un virement de crédit. Aucun membre ne s'y oppose.

1/ Délibérations :

- **Col du Coq** : Didier Girard explique que le montant des travaux de la convention du 21 février 2019 et des avenant 1 et 2 était de 237 429.72 € et que le coût total des travaux a été de 240 000€ soit une différence de 2 571 €. C'est pourquoi, il est nécessaire de faire un avenant du montant de cette différence.

Le bureau vote à l'unanimité et donne l'autorisation au Président à signer toutes les pièces nécessaires.

- **Convention SIAGA/SIEGA : Projet des nouveaux bâtiments** : Jean-Louis Reynaud rappelle que le projet représente un coût prévisionnel de 3 300 000 € dont 300 000€ pour les études. Didier Girard explique que le SIAGA participera à hauteur de 25 % du coût du projet. Didier Girard précise qu'un espace pédagogique au niveau de l'accueil sur le thème petit et grand cycle de l'eau pourra être créé et que certaines salles seront mutualisées (salles de réunion, archives, vestiaire et sanitaires).

Concernant les aides financières, elles seront demandées sur la totalité du coût.
Il est précisé que le SIEGA a accepté la convention et qu'elle sera soumise au vote le 6 décembre 2021. Jean-Louis Reynaud demande aux membres le vote.

Le bureau vote à l'unanimité l'autorisation au Président à signer cette convention.

- * **Décision Modificative du budget :** Sabine Gandy explique qu'il convient d'effectuer un virement de crédit du compte 6156 vers le compte 673 (annulation de titres années antérieures). En effet, nous avons annulé un titre du 23/08/2017 d'un montant de 1124,64€ au nom de l'ONF, le chèque correspondant avait été égaré. Après relance, nous demandons de le ré-émettre au nom de ONF ENERGIE afin de pouvoir le régler. Compte-tenu qu'il n'y avait pas de prévision budgétaire sur le compte 673 (annulation titre années antérieures), il convient de faire un virement de crédit du compte 6156 pour un montant de 1124.64 €.

Le bureau vote à l'unanimité la DM du budget

Projet règlement intérieur

Didier Girard explique que les collectivités doivent mettre en place les 1607 heures au 1^{er} janvier 2022 et que le règlement intérieur du SIAGA n'a pas été révisé depuis 2010. Le projet du nouveau règlement devra passer en comité technique paritaire du centre de gestion Isère. Il détaille les principales modifications, à savoir :

- 37 heures hebdomadaires au lieu de 36 heures actuellement
- Cycle de travail hebdomadaire ou bi-hebdomadaire
- 12 jours de RTT par an
- Bornes journalières d'horaires de 8h00 à 18h30 en lien avec les planning et obligations professionnelles, avec une pause méridienne minimum de 45 minutes.
- Mise en place du télétravail par accord : 3 jours maximum par semaine, indemnisation validée par la commission administration pour un montant de 1.50 € par jour télétravaillé.
- Augmentation de la valeur des chèques cadeaux de fin d'année à 250 € au lieu de 200 €

Projet règlement véhicules :

Didier Girard explique qu'à l'heure actuelle, l'utilisation des véhicules n'est pas formalisée, c'est pourquoi qu'il convient d'établir un règlement définissant l'utilisation de ceux-ci.

Jean-Louis Reynaud rappelle que le SIAGA possède quatre véhicules : deux Bipper, une 208 et un Duster. Ces véhicules sont utilisés par les agents du service technique pour leur déplacement de travail et bénéficient du remisage à domicile.

Le périmètre de circulation du règlement autorise des déplacements sur l'ensemble des communes du territoire géré par le SIAGA. Toutefois, un agent réside en dehors de celui-ci, c'est pourquoi en complément du règlement, une convention sera également signée avec chaque agent technique.

Lignes Directrices de Gestion :

Didier Girard explique qu'il est obligatoire pour toutes les collectivités territoriales de définir les lignes directrices de gestion. Ce sont des orientations sur une durée de 5 ans. Elles consistent à déterminer la stratégie pluriannuelle des ressources humaines (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) et à fixer les orientations générales en matière de promotion (promotion interne et avancement de grade) et de valorisation des parcours.

Elles sont soumises au comité technique paritaire du Centre de Gestion Isère.

Points techniques :

🚩 Appel à projet de l'eau et participation citoyenne

Le SIAGA a prévu de répondre à l'appel à projet de l'eau et participation citoyenne de l'Agence de l'eau avec le Parc Naturel Régional de Chartreuse : c'est un puissant moteur pour l'élaboration et la mise en œuvre

de politiques et un projet ambitieux pour l'eau et les milieux aquatiques. Ce projet incite les collectivités à tester des actions citoyennes et à animer des débats avec le grand public sur les enjeux de l'eau pour leur territoire. Le travail se ferait par la mise en place :

- De groupes de travail avec des riverains et avec des citoyens autour de chantiers de nettoyage collectifs des cours d'eau,
- De visites de découvertes du patrimoine « eau » du territoire / élaboration de cartes sensibles de ce dernier sur un outil interactif,
- De bistr'Eau sur des sujets, permettant à la fois de communiquer sur les enjeux génériques associés à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques,
- D'un Serious Game tout public ou public jeune sur ces questions.

Pour le montage du dossier, le bureau Contre-Champ propose de nous accompagner.

Le coût serait de 9600 € (devis Contre-Champ) comprenant 15 réunions avec une participation du Parc de Chartreuse à hauteur de 3500 €.

Cet appel à projet est aidé à hauteur de de 70% maximum par l'Agence de l'Eau jusqu'à la mise en place des actions. La fin du délai de réalisation est 2023.

Jean-Louis Reynaud demande s'il est possible d'obtenir une aide supplémentaire par les Départements.

Patrick ROULAND précise qu'il faudrait arriver à inciter les citoyens à s'impliquer.

Programme d'études préalables (PEP) au PAPI :

Franck Remond explique que le Programme d'Etudes Préalables (PEP) au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) a été validé le 23 juin dernier par le Préfet de l'Isère. Ce PEP concerne l'ensemble des bassins versants du Guiers, de la Bièvre et du Truison. Il est d'une durée de 3 ans, et comprend 25 actions pour un montant de 1 072 000 € HT financées à 47 % d'aides de l'Etat, 14 % du CD38.

Les actions à venir sont :

- Diagnostic approfondi et partagé du territoire sur 18 mois et d'un coût de 332 000 € : Définir l'aléa (affluents), les enjeux et la vulnérabilité.
- Etude de définition des ouvrages de protection sur 3 ans et d'un coût de 268 000 € : Identification ouvrages (affluents), les études de dangers d'ouvrages identifiés
- Ateliers de sensibilisation au risque inondation chaque année pour un coût de 23 000 € : avec les élus, les agents et le grand public
- Etude de faisabilité d'un réseau de surveillance et d'alerte sur 10 mois pour 35 000 € : Analyse existant / définition instrumentation.

Stratégie contrat de bassin Guiers :

Didier Girard rappelle que le futur contrat de bassin est sur la période 2022-2027. Il précise les différents enjeux :

- Une qualité des eaux globalement préservée sur l'amont mais plus dégradée sur certains secteurs du Guiers et sur certains affluents, notamment en lien avec des pollutions domestiques (+ plus localement : pollutions agricoles et industrielles)
- Un lien fort qualité des eaux et hydrologie / morphologie, dans un contexte de changement climatique
- Une connaissance des ressources en eau et des besoins à approfondir, avec une ressource stratégique « AEP » (alluvions du Guiers et de l'Herretang) et des déficits identifiés
- De vastes espaces de zones humides avec un plan stratégique de gestion restant à déployer
- Des travaux importants engagés sur la morphologie et la continuité écologique... mais encore des altérations recensées sur certains secteurs (Guiers aval, Ainan) et des Espaces de Bon Fonctionnement à préserver
- Des populations piscicoles et astacicoles à préserver dans certains secteurs (habitats, qualité, thermie)
- Des enjeux de protection contre les inondations avec un programme d'études préalable au PAPI

Il indique les solutions pour la prise en compte de ces enjeux :

- Une dynamique engagée sur le territoire à poursuivre... avec les liens / synergies à maintenir voire parfaire
- Un besoin d'une démarche opérationnelle pour mettre en œuvre un futur programme d'actions concrètes (études, animation, travaux), avec une démarche en cours (PEP au PAPI) sur la thématique « inondation »
- Une possibilité de s'inscrire dans le cadre d'un contrat de bassin proposé par l'Agence de l'Eau pour répondre aux enjeux « SDAGE », sur la période 2022-2024, permettant de sécuriser des subventions voire de bénéficier d'enveloppes bonus.

Il explique que le choix du SIAGA est d'engager une nouvelle démarche « contrat de bassin » sur l'ensemble du territoire Guiers – Aiguebelette Bièvre et Truisson / Rieu.

Enfin, il rappelle le calendrier :

- Octobre/Novembre 2021 : élaboration du dossier de stratégie avec la rencontre des différents acteurs.
- Novembre 2021 /Février 2022 : Programme d'actions : réalisation des fiches actions, échanges avec les différents acteurs, finalisation et validation
- Mars 2022 : dossier de candidature

Ordre du jour du conseil syndical du 8 décembre 2021 :

- Stratégie du contrat
- Délibérations :
 - Règlement intérieur
 - Règlement véhicules
 - Tickets restaurant
 - Indemnisation télétravail
 - Tableau des effectifs
 - Postes 2022
- Ligne Directrice de Gestion
- Programme d'études Préalables au PAPI.
- Divers : comité de rivière, convention futur bâtiment SIEGA/SIAGA, Appel à Projet approche citoyenne, décision modificative virement de crédit, statuts, analyse financière, dates prochaines réunions.

Divers :

Prochaines réunions :

- Réunion publique riverain « Programme d'entretien de la Ripisylve » :
 - Le 1^{er} décembre à 18h00 salle polyvalente à Pont De Beauvoisin 38,
 - Le 13 décembre à 18H00 salle polyvalente à St Genix les Villages,
 - Le 15 décembre à 18H00 salle du Revol à St Laurent du Pont.
- Comité de rivière du 14 décembre 2021 : comité du rivière mars avril 2022 pour validation du dossier de candidature du 3^{ème} contrat de bassin
- Prochains bureaux : 26 janvier 2022, 9 mars 2022
- Prochains conseils syndicaux : 9 février 2022(DOB), 23 mars2022 (budget 2022)

Sabine Gandy informe que les tickets restaurant seront commandés soit auprès de Sodexo, soit auprès d'Endered à partir de 2022, suite à la convention faite avec le Centre de Gestion 38 et en fonction du choix qui sera fait en Conseil Syndical

Didier Girard indique que la mise à jour des statuts sera envoyée en Sous-Préfecture pour validation.

L'ordre du jour ayant été complètement examiné, la séance est levée à 20h30.

**Le Président du SIAGA
Jean-Louis REYNAUD**



